



Arc Sport Seine et Loing



BULLETIN D'ADHESION

Club : N° de licence FFTA :

Arc classique

Catégorie

NOM :

Prénom :

Age :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nom de naissance pour femme mariée :

PAYS :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Numéro de portable :

E-Mail :

(Adresse mail valide obligatoire pour recevoir la licence dématérialisée)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ✓ Page N°2 dument signée et **Pages N°3 et 4 pour les mineurs.**
- ✓ Un certificat médical à jour (moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents).
- ✓ Chèque à l'ordre d'Arc Sport Seine et Loing.

COUT DE LA LICENCE

- ✓ Voir en Annexe les catégories et tarifs.

Votre licence comprend l'adhésion à la Fédération Française de Tir à l'Arc, au Comité régional d'Ile de France de tir à l'arc, au Comité Départemental de Seine et Marne de tir à l'arc, Au Club A.S.S.L et votre assurance pour la pratique du tir à l'arc au sein de structures fédérales, y compris les lieux de compétitions FFTA.

L'A.S.S.L attire l'attention de ses adhérents sur les éventuelles insuffisances de garanties offertes par la licence FFTA. Il est donc possible de compléter ces garanties par une assurance complémentaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents doivent être informés de ce que leurs informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en oeuvre par la FFTA, qu'ils peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre à adresser à la FFTA et qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectifications aux données enregistrées les concernant par leur espace licencié.



ASSL - Mairie de Veneux-les-Sablons - place du 11 novembre 1918
77250 VENEUX LES SABLONS – Siret N° 533 362 893 00026
<http://assl.fr> - arcsportseineloing@gmail.com



Arc Sport Seine et Loing



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) (Nom et Prénom) :

Pour les mineurs :

agissant en qualité de représentant légal de

(Nom et Prénom du mineur) :

- ✓ reconnais que l'adhésion à L'A.S.S.L entraîne l'acceptation des documents suivant :
 - le règlement intérieur de l'ASSL,
 - « La pratique du tir à l'arc à l'ASSL »,
 - les statuts de l'ASSL
 - les règlements de la Fédération Française de Tir à l'arc.

qui sont accessibles sur les sites :

<http://assl.fr>

<http://www.ffta.fr>

- ✓ reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- ✓ reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFTA afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- ✓ atteste être en possession d'un certificat médical (datant de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc, y compris en compétition,
- ✓ **autorise L'A.S.S.L, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser éventuellement, l'image de la personne, objet de la présente fiche et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club, sa page Facebook, son compte Instagram.**

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

- ✓ **Reconnais avoir été informé du protocole sanitaire du club en raison du covid**
- ✓ **Pour les mineurs à partir de 12 ans jusqu'à 17 ans, reconnais avoir été averti de l'obligation d'un pass sanitaire à partir du 1^{er} octobre 2021**
- ✓ **Pour les majeurs, obligation d'un pass sanitaire décret 2021-1059 du 7 août 2021**

Fait le : à :

Signature :

Pour les mineurs, les représentants légaux

Signature (mère) :

Signature (père) :



ASSL - Mairie de Veneux-les-Sablons - place du 11 novembre 1918
77250 VENEUX LES SABLONS – Siret N° 533 362 893 00026
<http://assl.fr> - arcsportseineloing@gmail.com

